



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:
09.10.2014

Date de la convocation des conseillers :
09.10.2014

point de l'ordre du jour no:
7B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 17 octobre 2014

Présents : Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Freis, Mischo, Huss, Biltgen, Kersch, conseillers

Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Spautz, bourgmestre, Knaff, Hansen, Bernard, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Travail organique de l'enseignement fondamental (cycles 1-4) pour l'année scolaire 2014-2015 + règlement interne : version définitive

Vu le travail organique de l'enseignement fondamental (cycles 1-4) ;

Vu la loi du 06 février 2009 relative à l'obligation scolaire;

Vu la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu la loi du 06 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;

Vu les règlements grand-ducaux réglant l'exécution des lois prémentionnées ;

Vu la lettre circulaire de printemps du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2014/2015;

Vu l'avis de la commission scolaire ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et après avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la version définitive du travail organique des cycles 1-4 de l'année scolaire 2014/2015, y compris le règlement interne communal, à savoir :

En séance

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Suivent les signatures

La bourgmestre,

Date qu'en tête